

Le petit Cambonnais

Journal municipal
Janvier 2013

N° 20

Conseils
municipaux 2

Cimetière 3

Conseils
gendarmerie 3

Interview du
maire 4

Ecole 4

Liste électorale 5

Commémoration 5

Vie à Cambon 6



Edito

Le cru 2012 fut intense pour le conseil municipal.

Ce fut bien sûr l'année de préparation du projet de construction de l'école : travail sur l'élaboration du projet avec le cabinet Alliage (lauréat du concours), passage des premiers marchés, enfouissement des lignes électriques au centre bourg....

Ce fut aussi l'année de l'extension du cimetière, ce qui au premier abord ne semble pas un sujet d'une gaieté folle, mais qui s'est révélé d'une complexité inattendue.

L'année 2013 s'annonce encore plus enrichissante. Vous avez peut-être aperçu l'affichage du permis de construire sur le terrain face au parking : 2013 sera enfin l'année de la construction de l'école. Après trois années de consultations et d'études, la phase réellement concrète va commencer.

Ce gros projet n'occulte pas les autres sujets : la voirie n'est pas oubliée pour autant. Dès ce mois de janvier, les travaux commenceront à Camp Blanc, qui est un point noir routier depuis toujours. La sécurisation de ce carrefour permettra la remise en place du double sens pour les voitures sur la Côte de Cambon et ainsi le transfert d'une partie de la circulation qui passait au centre bourg.

Ainsi commence une nouvelle année, riche de projets, d'espoirs et de rencontres. Et pour la commencer tous ensemble, nous vous attendons le samedi 26 janvier à la salle polyvalente, pour les vœux de la nouvelle année.

Bonne année à tous !
Sarah Laurens

www.cambondalbi.fr

MEILLEURS
VOEUX



2013

Sarah Laurens
et les membres du
Conseil Municipal,
vous invitent à la
cérémonie des vœux,
le 26 janvier 2013.

Mairie de Cambon



Séance du 25 Octobre 2012

➤ Matériel informatique

Il a été nécessaire d'investir dans du matériel informatique suite à une panne sur le serveur de la mairie. Madame le Maire a signé un devis de 4544.80 € TTC de l'entreprise 123 Informatique. 418.60€ seront réglés à l'entreprise MAGNUS pour réinstaller les logiciels sur le nouveau serveur.

➤ Nom de rue

Les travaux avançant dans le lotissement Les Hauts de la Borie, il est nécessaire de nommer une impasse qui jouxte la rue Jane Avril.

Les noms des rues de ce lotissement ayant tous été choisis parmi les titres de tableaux d'Henri de Toulouse-Lautrec, le lotissement étant desservi par la rue éponyme, le conseil municipal choisit de la nommer « Impasse de la Comtesse Adèle ».

➤ SDET

Madame le Maire rend compte du rapport d'activité du SDET (syndicat départemental d'énergies du Tarn) pour l'année 2011, qui expose une synthèse financière, un récapitulatif des différentes activités et des différents projets menés à bien.

➤ Personnel mairie

Bernard PONS va remplacer Bernard BARRES, absent pour congé longue maladie depuis janvier 2011.

Le contrat pour personnel absent, effectif au 1^{er} novembre 2012, sera de 35 heures/semaine sur une période de 2 mois minimum, soit jusqu'au 09/01/2013. Le contrat pourra être prolongé en fonction du congé longue maladie.

Séance du 5 Novembre 2012

➤ Projet école

Madame le Maire expose que l'appel public à concurrence relatif au choix du coordonnateur SPS (sécurité protection santé), du bureau de contrôle et du choix du coordonnateur OPC (ordonancement, pilotage et coordination de chantier) pour la construction du groupe scolaire avait fixé la date de remise des plis au 7 septembre 2012 à 16 heures.

Le 13 septembre 2012, madame le maire a procédé à l'ouverture des plis assistée de son conducteur d'opération en présence de la commission appel d'offres.

Le 30 octobre 2012, la commission s'est réunie pour procéder à l'examen des offres analysées par le cabinet ECSO et à l'attribution du marché.

L'analyse a porté sur les points suivants :

- 1- documents administratifs listés des points A à I dans le règlement de construction
- 2- récapitulation détaillée des offres recevables
- 3- analyse des temps d'intervention
- 4- prix de la prestation
- 5- qualification
- 6- qualité de l'offre technique et du mémoire justificatif.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Coordonnateur SPS : APAVE
montant H.T. : 7 200,00 €
montant TTC : 8 611,20 €

Bureau de contrôle : Alpes Contrôles
montant H.T. : 25 920,38 €
montant TTC : 31 000,77 €

Coordonnateur OPC : E.T.B.
montant H.T. : 14 515,00 €
montant TTC : 17 359,94 €

Séance du 21 Novembre 2012

➤ Recensement

Le recensement de la population aura lieu du 17/01/2013 au 16/02/2013.

Le nombre total de logements sur la commune implique la création de trois postes d'agents recenseur à temps non complet, pour la période de recensement.

Les agents recenseurs choisis sont Mesdames E. Pezet, C. Malie et A. Matha.

Elles seront payées à raison de :

- 1.00 € par feuille de logement remplie,
- 1.05 € par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 100 € pour les frais de transport, tournée de repérage, séances de formation.

Ces dépenses seront prévues dans le budget 2013.

➤ Cimetière

Le cimetière de Cambon ne possède pas de règlement, les concessions jusqu'à présent sont des concessions perpétuelles.

Il convient aujourd'hui d'établir un règlement du cimetière communal. Il tiendra compte des nouveaux aménagements et permettra de pérenniser le cimetière en mettant en place des concessions trentenaires et cinquantenaires.

Il sera réservé dans le cimetière de la commune de Cambon une étendue de 702 m, exclusivement affectée à des concessions de terrains pour fondation de sépultures privées.

Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 les:

23 janvier

21 février

27 mars

Cimetière

Pourquoi un règlement ?

Les pouvoirs de police du maire en matière funéraire ont pour objet de sauvegarder la tranquillité et de la salubrité publiques, la décence et la neutralité des cimetières.

A ce titre, la maire dispose de pouvoirs réglementaires, ainsi que des pouvoirs de police des funérailles et des lieux de sépulture.

Il a donc fallu établir un règlement qui n'existait pas auparavant. Celui-ci vise à réglementer l'accès au cimetière et la circulation dans son enceinte, à y assurer le maintien du bon ordre et de la tranquillité, à y assurer l'hygiène, la salubrité publique et la sécurité et enfin à assurer la décence à l'intérieur du cimetière.

Ce règlement permettra aux habitants de choisir entre plusieurs modes d'inhumation : caveau traditionnel, mais aussi caveau à une ou deux places et des tombes en pleine terre. La municipalité doit également prévoir un « carré commun », pour enterrer toute personne décédée sur la commune et qui n'a pas de concession. Toutes ces formes d'inhumation sont prévues par le règlement. Le plan de l'extension reprend ces différentes zones, afin d'assurer une cohérence dans les différents types d'inhumation.

Enfin, pour les personnes préférant l'incinération, il y a aujourd'hui la possibilité d'acheter une concession au columbarium, d'enterrer les cendres dans une concession ou de les verser dans la fontaine du jardin des souvenirs.



Conseils gendarmerie

Pour se protéger des cambriolages, des mesures simples existent :

- Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, ou grilles.
- Fermez votre porte à clef même lorsque vous êtes chez vous.
- Ne laissez pas vos clefs sous le paillasson ou dans la boîte aux lettres.
- Changez de serrure si vous avez perdu vos clefs.
- Fermez votre/vos véhicules à clef.

Lorsque vous vous absentez durant quelques jours ou en vacances :

- Avisez vos voisins.
- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie (opération tranquillité vacances).
- Faites suivre votre courrier ou le faites-le relever par une personne de confiance.
- Votre domicile doit paraître habité : demandez à un ami d'ouvrir régulièrement vos volets.
- N'indiquez pas la durée de votre absence sur votre messagerie téléphonique.
- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs.

Lorsque vous êtes démarché

- N'introduisez pas la personne chez vous sans s'assurer au préalable de son identité ou de sa fonction.
- Lors de démarchages pour des propositions de travaux (ravalements de façades etc.) ou même à l'occasion de simples demandes de renseignements, ne laissez pas entrer les personnes dans votre domicile.

En cas de doute, n'hésitez pas à signaler immédiatement à la Gendarmerie la présence de tout véhicule suspect. Relever et communiquer le cas échéant le numéro de la plaque d'immatriculation à la Gendarmerie en appelant le « 17 », numéro d'urgence gratuit. Pour demander des renseignements, faire le numéro à 10 chiffres pour être mis en relation avec la brigade locale.

N° brigade Villefranche d'Albigeois : 05.63.79.26.15
N° appel d'urgence : 17

Mail : cob.villefranche-d-albigeois@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Sarah Laurens répond aux questions de Magali Roucayrol pour la Dépêche du Midi (article paru le 16/11/2012)

M.R. : Quels ont été les évènements les plus marquants ?

S.L. : Ces quatre ans ont été une expérience extraordinaire sur le plan humain. J'ai l'impression que chaque jour a apporté un problème différent sur lequel il a fallu plancher, réfléchir et trouver la meilleure solution possible. Grâce à l'engagement et la motivation de tous les élus du conseil, nous avons réussi cependant à réaliser une grande partie des projets que nous portions en 2008.

Quels projets vous ont tenu le plus à cœur ?

Incontestablement, le Plan Local d'Urbanisme est le sujet qui a été le plus lourd, le plus conflictuel, mais aussi le plus important pour la préservation de la commune. Je suis très heureuse aussi de la transformation du centre du village, avec l'aménagement de la place de l'école et la création du Jardin des Palabres. Je suis ravie de voir que les cambonnais se les sont appropriés, et on a oublié la marée d'asphalte d'autrefois !

Que souhaitez-vous voir aboutir avant les prochaines élections municipales ?

Le gros projet du mandat est la construction d'une école bioclimatique. Après plus de deux années d'études, la construction commencera en début 2013. J'ai hâte de la voir, car les plans du cabinet d'architectes Alliage sont absolument magnifiques.



Avez-vous des regrets ? Si oui quels sont-ils et pour quelles raisons ?

J'ai deux regrets. Le premier est de n'avoir pas réussi à résoudre le conflit qui oppose depuis 10 ans la commune à une vieille dame qui a été expropriée. Et pourtant nous avons tout essayé, y compris en allant très loin en négociations privées par avocats interposés. Le deuxième regret est de n'avoir pas su convaincre les propriétaires que le fait de ramener la surface constructible de la commune de 100 ha à 16 ha n'était pas une attaque personnelle, mais une obligation liée au Grenelle de l'Environnement.

Que gardez-vous de cette expérience. Souhaitez-vous la renouveler ?

Je garde un grand sentiment de satisfaction d'avoir pu garder un conseil municipal uni autour de l'idée que nous sommes élus pour porter l'intérêt public. Dans le même ordre d'idées, je suis ravie par la communauté d'agglomération, par son fonctionnement, par ses élus mais également et surtout par ses services qui sont d'une compétence et d'une gentillesse rares. Pour ce qui est de renouveler l'expérience, cela va dépendre de mes conseillers. Ils sont ma joie quand tout va bien et ma consolation dans les moments difficiles. Toute seule je ne suis rien.

Avez-vous un message à faire passer ?

Dans un monde un peu sinistre, je suis épatée de connaître autant de personnes qui s'investissent pour le bien commun, les élus évidemment, mais je pense surtout à toutes les associations qui font vivre nos communes. C'est encore et toujours mon côté «bisounours» !

Ecole

Ils sont venus, ils ont vu, ils ont été convaincus.

Le 24 octobre, Thierry Carcenac, président du Conseil Général, et Jean-Paul Raynaud, conseiller général, sont venus à l'invitation du conseil municipal, après plusieurs contacts avec leurs services, nous confirmer que le Conseil Général participerait au financement à hauteur de 30 % et à cette occasion, ont visité l'école de Cambon. Nous leur avons ouvert toutes les portes, et fait visiter toute l'école. L'étroitesse des couloirs, les escaliers, la complexité de la structure, la taille des salles, l'impossibilité de l'adapter pour se conformer à la Loi sur le handicap, l'absence de salle de réunions pour les instituteurs, ont convaincu nos élus départementaux quant à la nécessité de la construction d'une nouvelle école.

A la suite de la visite, nous leur avons montré le projet du cabinet d'architecture Alliage, et expliqué nos financements. L'Etat s'était déjà engagé à hauteur de 30 % du projet, puisque les écoles restent, même en ces temps difficiles, encore une priorité pour le gouvernement.

Nos capacités d'auto-financement, l'obtention de deux prêts (Banque Populaire et Caisse d'Épargne) ainsi que l'étude des comptes de Cambon par le Trésorier, validant nos capacités de remboursement, ont montré le sérieux de notre projet. Le président Carcenac a envoyé sa lettre d'engagement à hauteur de 30 % au mois de novembre.



Liste électorale

Tous les ans, entre septembre et décembre, les communes doivent mettre à jour leurs listes électorales. En application des dispositions du code électoral (Articles L. 28, second alinéa, et R. 16, troisième alinéa), le maire, en tant qu'agent de l'État, est responsable de la tenue, de la gestion et de la révision annuelle de la liste électorale de la commune.

Cela signifie ajouter les nouveaux habitants. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Lors d'un déménagement, il est nécessaire de déclarer le changement d'adresse auprès de la commune du nouveau domicile. La radiation est ensuite automatique des listes de l'ancien domicile.

Le rôle de la commission électorale est également de radier les personnes décédées et celles indûment inscrites. En effet, n'ont qualité pour figurer sur une liste électorale que :

- « 1° Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins ;

- 2° Ceux qui figurent pour la cinquième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux. Tout électeur ou toute électrice peut être inscrit sur la même liste que son conjoint au titre de la présente disposition ;
- 3° Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaires publics.» (Extrait de l'article L 11 du Code électoral)

Cette année a enfin été l'occasion de s'atteler à cette tâche qui n'avait jamais été faite auparavant.

Comme pour toute première mise à jour, la complexité de l'exercice a donc été multipliée *ad infinitum*, nos listes comportant jusqu'en 2012 tous les enfants (majeurs et partis depuis longtemps du domicile familial) qui ne se sont pas inscrits dans la commune de leur nouvelle résidence.

Ce nettoyage a donc provoqué des réactions d'incompréhension. Mais il semble tout de même logique que l'on vote dans la commune où l'on paie ses impôts...

Commémoration

Plus jamais ça !

Quinze morts pour une population totale de 330 habitants : tel fut le lourd tribut de Cambon à la Grande Guerre.

M. René Vaysse, au nom des anciens combattants, a rendu hommage aux enfants de la commune tombés sur le champ de bataille entre 1914 et 1918 en les nommant les uns après les autres. Pour l'une des familles cambonnaises l'horreur fut comble, car le corps n'ayant pas été retrouvé avec les autres morts après l'explosion d'un obus, l'armée l'a qualifié de déserteur – jusqu'à ce que seize jours plus tard, on retrouve le corps après la déflagration d'un autre obus.

Le ministre délégué Kader Arif dans son message lu par le maire Sarah Laurens, revient sur « l'impérieuse nécessité que la Nation tout entière reconnaisse son malheur et s'y associe pour se reconstruire ».

La disparition des derniers survivants de la guerre de 1914-1918 et l'inéluctable déclin des acteurs des autres conflits ont appelé une évolution pour maintenir la portée symbolique de cette journée. Le député Philippe Folliot, le conseiller général Jean-Paul Raynaud, la municipalité de Cambon et son conseil municipal jeune ont rendu hommage le 11 novembre non seulement aux morts de la Grande Guerre, mais également à tous les morts pour la France.



Fête des aînés

Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) a proposé un après-midi festif aux aînés de la commune le 15 décembre. Une centaine de personnes ont pu assister aux spectacles proposés, au programme : - Orgue de barbarie - Danse et chants des enfants du CLAE - Théâtre de la troupe de Cunac - Chant de Noël du Conseil municipal jeunes - Pour clôturer l'après-midi un goûter offert par le CCAS et préparé par le conseil municipal jeunes a été servi.

Les membres du CCAS remercient tous les participants qui ont contribué au succès de cette journée.



Vœux du maire

Tous les cambonnais sont conviés pour fêter la nouvelle année à la salle polyvalente le **samedi 26 janvier à 11h30**.

Recensement

Le recensement de la population de Cambon d'Albi aura lieu du 17/01/2013 au 16/02/2013.

Ce recensement sera effectué par 3 agents recrutés pour cette mission : Annette Matha, Emilie Pezet et Camille Malié. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Accueil nouveaux habitants

Les nouveaux cambonnais sont cordialement invités le **vendredi 22 mars à 18h30** par le conseil municipal dans la salle des mariages.

Réunions de quartier

Les réunions de quartier ont pour objectif de discuter avec vous des spécificités de votre quartier, de venir à votre rencontre et d'entendre vos suggestions.

Ces dernières se dérouleront à la salle des mariages (sous la mairie) à 20h30 selon le calendrier ci-après.

Quartiers	Dates
Maillol, Combettes, la Maurélié, Plaine de Gaurel, la Sarrade	3-04-12
Rte de Bellegarde, la Fourestole, les Marches de Phoebus, la Lauzié	4-04-12
Rte du Lézert, Mas de Causse, le Bourg, Rte de Mouzieys, Rayssaguel, Guitardou, Mazens	10-04-12
La Mouline, les Grèzes, la Borie, la Borie d'Alquié	11-04-12

Commerçant ambulant

A partir du 10/01/2013, vous pourrez déguster les pizzas de M. Goupil et Mme Lacrampe qui s'installeront tous les jeudis avec leur camion à côté de celui du fromager, en total accord avec notre restaurateur du CamCBon.

Père Noël

A l'initiative de l'APE et pour le plus grand plaisir des enfants, le Père Noël est venu sur sa calèche à la sortie des classes le 21/12/2012. En souvenir, chaque enfant a pu être photographié avec le père Noël et a reçu un petit cadeau.



Projet école

Alertés par le panneau affichant le permis de construire de l'école, plusieurs parents nous ont interrogés sur la progression de ce projet.

La mairie a bien reçu le permis de construire accepté par tous les services qui l'ont étudié : DDT, C2A, SDET et Veolia en particulier. Le dossier final des architectes « Alliage » a été étudié par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, la société ECSO.

Les marchés SPS, Bureau de contrôle et OPC ont été attribués (cf conseil municipal du 5/11/12). Il reste les gros marchés de travaux à lancer, qui le seront le 15 janvier. Il y a ensuite un mois d'attente pour les réponses des entreprises, puis un mois à étudier lesdites réponses et choisir les mieux-disants.

On peut raisonnablement penser que les travaux commenceront à partir du printemps, pour une durée d'un an.

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 - Fax. 05 63 53 03 56 - Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens - Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Janvier 2013 - Tirage : 840 exemplaires

